



DÉCLARATION DU SNES-SNUIPP-FSU

CAPA Avancement d'échelon accéléré pour les PsyEN

du 4 mars 2020

A l'heure où le gouvernement essaie de mettre à bas l'ensemble des garanties et statuts qui protègent les salarié.e.s en général et les fonctionnaires en particulier : paritarisme, système des retraites et code des pensions.

A l'heure où notre employeur, l'État, via le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, tente de nous imposer un système de retraite par points porteur d'inégalité et très fortement défavorable aux professionnels de l'éducation et encore plus aux femmes qui constituent plus de 80% de la profession, projet synonyme de paupérisation des retraité.e.s de l'Éducation nationale.

A l'heure où ce gouvernement a fait le choix d'avoir recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer son projet de loi de réforme des retraites, nous dénonçons cette pratique qui est un véritable déni de démocratie ! Le gouvernement assume d'utiliser cet article pour couper court au débat et museler les opinions contraires ! De surcroît, il prend cette décision au milieu d'un week-end et d'un conseil des ministres consacré à la gestion de la crise du Coronavirus, afin d'essayer de prendre de vitesse les parlementaires et l'opinion publique. C'est une illustration de plus du mépris de ce gouvernement pour toutes les oppositions : celles qui s'expriment dans la rue, dans les sondages et à l'Assemblée nationale.

À l'heure où le gouvernement annonce encore une fois le gel du point d'indice jusqu'en 2022, nous allons étudier lors de cette CAPA avancement la promotion des PsyEN « *jugés dignes* » par la hiérarchie d'accéder plus rapidement que les autres à l'échelon supérieur.

La FSU dénonce depuis des années l'idéologie méritocratique et son épigone, le néo-management public qui met en concurrence les personnels et génère des sentiments d'injustice quant aux appréciations de la « *valeur professionnelle* ». D'autant plus que la répartition en pourcentage des avis donnés a changé sur les deux dernières années et certains évaluateurs sur le terrain ne semblent pas maîtriser toutes les règles liées aux avis donnés.

D'une manière générale, la FSU dénonce le déclassement salarial vécu par nos collègues, continue de revendiquer l'abandon du projet de réforme des retraites et milite pour une revalorisation déconnectée de la réforme sans contrepartie.

Pour l'académie, nous souhaitons faire le point sur le fonctionnement et le métier.

➤ **Pour les CIO :**

Fonctionnement

- ✓ Dernièrement, différents CIO ont été confrontés à des problèmes de téléphonie, d'électricité et/ou d'accès internet. Dans ces conditions, comment peut-on proposer un service public efficient et attractif aux consultants, en particulier dans un contexte de « *marchandisation* » de l'orientation ? ex : CIO de Gagny (1 mois sans téléphone, dont 15 jours pendant les vacances d'hiver).
- ✓ Au sujet des préconisations concernant le COVID-19 diversement transmises selon le département, l'intervention du SNES-FSU après du rectorat a permis que l'ensemble des CIO de l'académie a été destinataire des communications officielles, à l'instar des établissements scolaires. Néanmoins, il demeure nécessaire de préciser les consignes concernant les cellules EANA, dont certaines reçoivent des jeunes qui viennent ou ont transité par des zones à risque.

Métier

- ✓ Nous observons partout en France, l'entrée d'organismes privés, associations, start-up dans les établissements scolaires, qui s'appuient sur la loi du 5 septembre 2018. Or, rappelons que la compétence transférée aux régions concerne uniquement l'information sur les métiers et les formations, et non l'accompagnement à l'orientation. Bien souvent, les activités de ces organismes ne se limitent pas à l'information, au mépris de la qualité et de la déontologie. Le SNES-FSU dénonce ces dérives et reste vigilant pour faire respecter le cadre, à la réalité de ce qui constitue une privatisation de l'orientation.
- ✓ Concernant les personnels non titulaires EDO en CIO, les contrats établis en cours d'année ne couvrent pas la période de juillet et août, alors que les services sont ouverts pour un certain nombre, jusqu'au 17 juillet et que tous les CIO ouvrent dès le 20 août avec une forte activité. Cette situation pose ainsi un problème de fonctionnement dans nos services. Les contrats devraient pouvoir s'adapter aux besoins réels de remplacement sur ces périodes.
- ✓ Au sujet du PAF de l'an prochain. Nous nous étonnons de plusieurs éléments :
 - La réduction de 18h à 12h pour la quasi-totalité des stages, et l'apparition de formation de 6h réduisant ainsi le champ des interventions. En effet, de nombreuses formations longues (18h) permettaient de lier théorie (intervenants de différents champs psychologiques...) et pratique (ateliers...) et donnaient ainsi la possibilité aux stagiaires d'acquérir des pistes de travail pour le terrain. Ceci sera impossible avec des formations de 6h.
 - La « non reconduction » de formations, pourtant très appréciées du public alors même que l'ensemble des volontaires n'a pu en bénéficier.
 - L'apparition de formation pour public désigné, qui pose non seulement la question des thèmes abordés mais surtout le problème du volontariat des collègues. Rappelons que la formation continue est un choix individuel qui ne peut être contraint, comme on le trouve dans « *public désigné* ». Si les besoins sont réels, seule une animation par les IEN-IO peut y répondre.
 - La pauvreté des propositions de formations communes EDA/EDO, dont la possibilité doit être reconnue avec budget supplémentaire.

Par ailleurs, Nous souhaitons que l'administration nous précise certains points.

Mais avant, nous vous demandons les tableaux concernant l'ensemble des passages d'échelon.

- quel est le nombre de PsyEN concernés par les rendez-vous de carrière ?
- les tableaux fournis montrent une forte proportion de PsyEN EDO (10/13 à l'échelon 7 ; 8/10 à l'échelon 9). Est-ce un hasard de la démographie ? D'où l'intérêt de disposer de l'ensemble des tableaux
- Comment s'est faite la répartition, en pourcentage, des avis (AC, S, TS, E) sur les différents rendez-vous carrière (6, 8 et 9). Quels sont les critères de « départage » des avis « excellent » ?
- au sujet de l'ancienneté des collègues, pourrait-on avoir connaissance de l'ancienneté complète, comme il a été fourni pour la 29^e base ?
- situations de 2 collègues contractuelles
 - la première, embauchée en janvier 2020, n'a perçu aucun salaire à ce jour, la promesse d'avance sur salaire de février n'ayant pas été suivie d'effet. Cette situation de contrat « cout » pose différentes questions au sujet du calcul des vacances ; des indemnités REP/REP+ et les possibilités de réengagement pour la rentrée prochaine
 - la seconde s'interroge sur les possibilités et démarches pour changer de circonscription en qualité de non titulaire

Nous avons également des questions plus générales, à savoir :

- Combien de postes ont été demandés au MENJ par le rectorat pour les EDO/EDA à l'inter? Autrement dit, quel calibrage est prévu pour les postes PsyEN pour 2020 ?
- Quels sont les postes de DCIO mis au mouvement ?
- Connaissez-vous le nombre de départs à la retraite pour cette année et avez-vous une idée du nombre de départs en retraite pour les années suivantes ?
- Concernant le mouvement intra académique nous souhaiterions savoir si les PsyEN EDA auront enfin la possibilité de formuler des vœux précis sur des écoles plutôt que sur des circonscriptions.